

LE LIS MARTAGON

AG du 28 avril 2023

A la salle communale au bourg de Boisset-Saint-Priest

Remerciements aux personnes présentes.

Sur les 47 membres à jour de leurs cotisations à ce jour :

26 personnes présentes

15 pouvoirs transmis

Rapport moral

Carrière de Montclaret

L'association a poursuivi son rôle de veille sur le site : état de la faune et de la flore, du sentier pédagogique, respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter du 20 septembre 2016.

- Commission de suivi de la carrière le samedi 12 novembre 2022 sur le site de la carrière

Fonctionnement de la carrière

- 121 000 t vendues sur l'exercice 21/22 (132 000 en 20/21, soit différence chantier Intermarché St-Romain) pour 220 00 t autorisées.

Opération centre-bourg prévue à St-Georges en 2023 pourrait être chantier important ?

- bornage extérieur réalisé avec les propriétaires riverains en 2022 (10 % pas retrouvés)

- relevés nuisances :

. acoustique en avril : RAS

. poussières suivant nouvelle méthode – 6 jauge fixes autour du site, relevées en 4 campagnes d'un mois (janv/fév, avr/mai, juil/août, oct/nov) → 120mm relevés maxi (pour 500mm admis)

. vibrations (tous les 3 ans)

- pour les journées du patrimoine 2022, les CM1 CM2 de Boisset et St-Georges ont été accueillis sur le site avec exposé de 2 géologues. Une journée portes ouvertes pour le public intéressé pourrait être envisagé.

Le bloc d'aragonite découvert dans la carrière en 2020 (stocké à l'abri sur le site) pourrait être mis en valeur par la mairie de St Georges dans de bonnes conditions de conservation.

Mesures environnementales

Artifex qui avait repris toutes les activités de P. Mann a été remplacé sur le volet environnement par Sylvain Vigan, ancien du BE Biotope et « chercheur » sur les oiseaux pour le Muséum d'Histoire Naturelle, qui a monté son propre BE à Craintilleux.

- Botanique

Sècheresse/chaleur : pas de micrope dressé ni de buplèvre observés

Pelouses surpâturées (50 moutons très présents) => nouveau plan de pâturage à prévoir avec exclos pérennes et temporaires pour protéger les plantes sensibles

9 plantes invasives sur le site (et ailleurs...) : dont ambroisie, robiniers, séneçon du Cap, datura

- Faune

ni grand duc ni engoulevent mais 26 espèces de passereaux (alouette des champs et alouette lulu à enjeu fort)
plus d'amphibiens depuis plusieurs années
nombreux reptiles dans les zones sèches (orvets, vipères aspic) : 7 plaques d'observation comme prévu dans les mesures compensatoires.

Trafic des camions

Problème rappelé à chaque commission et régulièrement par mail.
Dernier en date le 21 avril sur le cas de la traversée de Fontvial, visiblement suivi d'effets : aménagements envisagés avec aires de retenue des camions et feux spéciaux camions.

- Sentier pédagogique de Montclaret

Le comité de pilotage annuel du Montclaret a eu lieu le 23 novembre en mairie de St-Georges pour faire le point de la gestion du site (Zniff) et du sentier pédagogique coordonnée par le CEN RA : entretien courant du sentier et du balisage, suivi du pâturage (chèvres de Marinette Réal sur la partie sud), suivi de la pulsatille rouge (1014 fleurs en 22 contre 309 en 21 mais 600 en 23).

Sensibilisation des propriétaires forestiers sur les pics basaltiques (Mont Semiol en octobre). En 2023 : restrictions budgétaires du CEN => conventions avec les communes pour l'entretien du sentier (PR41) ; **déplacement des panneaux** de la plateforme pour une meilleure visibilité du site.

Dans le cadre de la révision du plan de gestion (non prévue à ce jour) animation foncière notamment pour protéger le lis martagon.

Plateforme de compostage

Nous faisons un rapide rappel, pour les nouveaux adhérents, sur l'historique depuis la création en 2014, les premières plaintes concernant les odeurs en 2019 avec l'arrivée des boues de stations d'épurations et la création d'un comité de riverains puis le rattachement au Lis Martagon.

La présentation des indicateurs et les réactions des participants montrent que les améliorations sont minimes, voir inexistantes, pour certains secteurs et ceci malgré un plan d'actions mis en place suite aux réunions que nous avons eu avec les différents acteurs :

- Suppression des boues de Purina.
- Suppression des boues de Portes Les Valence.
- Vidanges plus régulières des bassins de rétention.
- Pose de « dégrilleurs » « décanteurs » pour filtrer les jus à l'entrée des bassins.
- Criblage du produit avec une maille plus importante.
- Augmentation des déchets vert.
- Réduction de 30% du tonnage durant la période estivale.

Les personnes présentes font remarquer que, outre les odeurs, il reste le problème des plastiques qui volent autour du site, les jus qui s'écoulent dans les chemins en cas de pluie, leurs craintes de voir le site s'agrandir.

Pour les deux premiers points, nous les reprenons dans la prochaine réunion. Pour le troisième, si il y avait agrandissement, il y aurait augmentation du tonnage traité qui est déjà à la limite haute de la déclaration en préfecture et passage dans le niveau supérieur qui amènerait beaucoup plus de contraintes, une enquête publique et cette fois, une consultation de la commune.

La DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) nous a dit être au bout de l'aide quelle peut apporter sur la maîtrise des odeurs.

A travers les deniers échanges de mail, c'est la SEDE (fournisseur des intrants pour VEOLIA) qui se positionne clairement sur l'aspect technique et les actions à mener sur le site. Nous avons donc demandé que Monsieur TREDAN (notre interlocuteur) soit présent à la réunion du 06 juin prochain en Mairie.

La parole est donnée à notre invitée Isabelle Hanicotte-Dufix, administratrice de FNE 42 chargée des rapports avec les associations adhérentes.

Elle réagit aux informations données sur la plateforme de compostage.

- La loi 2024 sur le tri à la source des biodéchets qui doit être mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024 va mettre encore la pression sur les plateformes de compostage. Il faut être très vigilants sur celle de Fontamalard qui est déjà à la limite de tonnage (30 tonnes par jour de produit traités sur 365 jours) au-delà de laquelle l'établissement changerait de catégorie ICPE avec une réglementation beaucoup plus contraignante. Ce qui ne serait pas forcément une mauvaise chose. Il faut contrôler le tonnage en demandant le relevé de peser.

- Il faut prendre en compte non seulement les odeurs mais les nuisances dans leur globalité : pollution des sols et des eaux, conséquences sur la biodiversité, éventuellement trafic, etc.

Demander une analyse du « lixiviat » (les jus produits sur le site), des précisions sur l'épandage.

Un atlas de la biodiversité communale pourrait être une base de contrôle de l'évolution.

- Malgré les mesures exigées depuis 2 ans par l'administration, les nuisances ne se sont pas réellement améliorées. Il faut poser une date limite après laquelle, s'il n'y a pas d'amélioration, on s'adresse à la justice. Les services juridiques de FNE peuvent apporter leur aide. A défendre : l'application stricte du cahier des charges et de la réglementation en général, l'obtention de mesures compensatoires des nuisances, voire la fermeture.

Se rapprocher des élus et associations qui ont obtenu la fermeture d'une plateforme à Chazelles-sur-Lyon (Pierre Véricel, maire de Chazelles et président de la communauté de communes de Forez-Est, André Ulmer, association Liane, etc.).

- Voir les protections que peuvent permettre le PLU de Boisset, le PLUi de Loire-Forez, le Scot Sud-Loire (espace protégé), la SAFER (zone A cultivable qui peut exclure toute autre usage du sol)... S'appuyer là encore sur FNE (Bernard Schummer, Lily Gauthier). Sensibiliser les élus de Loire-Forez.

Suite à l'intervention et aux conseils de la représentante de France Nature Environnement Madame Hanicotte, nous allons réorienter nos actions et dans un premier temps : renforcer nos exigences sur le respect du cahier des charges de l'ICPE (installations classées protection de l'environnement) vis à vis de la DDPP, sur le tonnage et la provenance des intrants, les résultats des analyses avant épandage vis à vis de la SEDE.

Le rapport moral est accepté à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

Rapport financier (exercice 2022)

EN CAISSE AU 1ER JANVIER 2022	3 345,50 €
RECETTES :	858,00 €
COTISATIONS : 358,00	
PARTICIPATION SALON DES VINS : 500,00	
DEPENSES :	211,00 €
ASSURANCE : 71,00	
FRAIS BANCAIRES : 75,00	
COTISATION FNE : 46,00	
FRAIS ADMINISTRATIFS : 19,00	
RESULTAT EXERCICE 2022	647,00 €
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2022	3 992,50 €

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes et des pouvoirs.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, les membres du CA (minimum de 9) sont renouvelables par moitié chaque année. Pour 2023 :

Dominique Arnaud
André et Maryse Rochette
Stéphanie Thuilier
Simone Duplan

Tous se représentent

Les membres du conseil d'administration sont renouvelés à l'unanimité des personnes présentes et des pouvoirs.